



DÉCISION
N°2018-03-11

Présents :

Le Président : M. François de MAZIÈRES

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Patrice PANNETIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT, M. Olivier LEBRUN.

Les autres membres du Bureau :

M. Arnaud HOURDIN.

Sont excusés :

Les Vice-présidents :

Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER,
M. Jean-Marc LE RUDULIER, *représenté par Mme Juliette ESPINOS.*

Les autres membres du Bureau :

M. Patrick CHARLES.

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 16

**OBJET : Distribution de poules aux particuliers sur le territoire intercommunal dans le cadre du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés.
Adoption de conventions cadres et de partenariat entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, les foyers volontaires et la société d'élevage.**

Le Bureau, légalement réuni le 29 mars 2018, sous la présidence de M. François de MAZIÈRES,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1111-2 et L.5216-5-I-7° ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu le Décret n°2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés ;

Vu la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et notamment l'article 46 ;

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu le Plan national déchets 2014-2025 ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu le programme local de prévention des déchets de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n°2016-03-20, du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 8 mars 2016, relative aux conventions cadre et de partenariat entre la communauté d'agglomération, les foyers volontaires et la société d'élevage dans le cadre de la distribution de poules aux particuliers en vue de réduire les déchets ménagers sur le territoire intercommunal ;

Vu la délibération n°2017-01-13 du 31 janvier 2017 portant sur le lancement de l'élaboration du Programme Local de Prévention des Ménagers et Assimilés de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n°2017-12-17, du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 5 décembre 2017, portant actualisation et consolidation des délégations de compétences du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc au Bureau et au Président ;

La gestion des déchets représente aujourd'hui un enjeu financier et environnemental.

La loi « Grenelle 1 » du 3 août 2009 fixait des objectifs nationaux de réduction de la production d'ordures ménagères et assimilées. Le Plan national déchets 2014-2025, décliné dans la loi de transition énergétique, accentue encore ces objectifs, avec une réduction de 10 % des quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2020 par rapport à 2010.

Versailles Grand Parc est engagée depuis 2010 dans la réduction des déchets via un Programme Local de Prévention des Déchets. Un nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés est actuellement en cours d'élaboration et couvrira la période 2018-2023.

Depuis 2016, Versailles Grand Parc propose de distribuer des poules aux foyers volontaires habitant en pavillon afin de réduire leurs déchets. Cette action a rencontré depuis son lancement un succès important.

284 foyers ont ainsi acquis un couple de poules sur les années 2016 et 2017. Cela représente 572 poules distribuées (certains foyers ayant adopté plus de deux poules). En plus de réduire leurs déchets, les ménages entrent dans une démarche de consommation durable en récupérant des œufs.

Le service prévention de Versailles Grand Parc a envoyé un questionnaire à la fin des années 2016 et 2017 aux foyers participants afin d'établir un bilan de l'opération.

95% des foyers ayant répondu ont déclaré être satisfaits par l'opération. Ainsi, outre l'objectif de réduction de la production de déchets, la grande majorité des foyers (83%) à s'être lancée dans la démarche l'a fait dans l'optique de récupérer des œufs. L'originalité du projet a également séduit et permis la réussite de l'opération. Une majorité des foyers ayant répondu au questionnaire (68%) a constaté une diminution de sa production d'ordures ménagères. De nombreux participants se félicitent du lien social créé autour de leur poulailler, de la ponte d'œufs, ou encore du côté attachant des poules.

L'objectif est de distribuer, au cours de l'année 2018, 400 poules à 200 foyers. Comme les années précédentes, l'idée est d'inciter financièrement les foyers en leur laissant un reste à charge de 5 € par poules. Une poule revenant à 12,38 € TTC, cela représente un coût pour Versailles Grand Parc de 2 952 € TTC. Chaque poule absorbant annuellement environ 150 kg de déchets, l'opération évitera au total le traitement de 60 tonnes de déchets organiques. Le coût du traitement d'une tonne de déchets ménagers étant de 87,50 € en moyenne, l'opération est amortie dans l'année.

Par conséquent, il est proposé au Bureau communautaire d'approuver deux conventions de partenariat, objet de la présente décision :

- d'une part, les habitants désireux de participer à cette opération s'engageront avec la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc dans une convention déterminant les modalités d'adoption des poules. L'utilisateur pourra être sollicité, à ce titre, pour répondre aux questionnaires et enquêtes découlant de l'opération et plus généralement sur la réduction de la production de déchets ;

- d'autre part, une convention cadre devra également être signée entre Versailles Grand Parc et la société, afin de définir les engagements de chacune des parties en vue de la fourniture des poules. Elle prévoit les modalités de distribution, l'accompagnement des usagers, les garanties et les modalités financières.

DÉCIDE :

- 1) *d'approuver les termes de la convention cadre de partenariat entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et les foyers volontaires situés sur le territoire de l'agglomération, pour l'adoption de couples de poules, subventionnée par l'Intercommunalité à hauteur de 7.38€ par poule soit 14.76€ pour l'achat d'un couple de poules ;*
- 2) *d'approuver les dispositions de la convention de partenariat entre la société et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;*
- 3) *d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions à venir susvisées et tout document y afférent ;*
- 4) *d'inscrire les dépenses au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc sur le chapitre 204 : « subvention d'équipement », nature 20421 : « subvention d'équipement aux personnes de droit privé destiné à du matériel », fonction 812 : « ordures ménagères » ;*
- 5) *que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;*
- 6) *qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :*
 - ✓ *Monsieur le Préfet des Yvelines,*
 - ✓ *Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.*

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 16

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait à Versailles en deux exemplaires originaux,

Le **03 AVR. 2018**



Pour le Président et par délégation,

Olivier BERTHELOT

Directeur Général des Services

La présente décision est susceptible d'être déférée devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Résumé de l'acte

078-247800584-20180329-20180311ENV-CC

Numéro de l'acte : 20180311ENV

Date de décision : jeudi 29 mars 2018

Nature de l'acte : Contrats, conventions et avenants

Objet : Décision n°2018 03 11 portant sur la distribution de poules aux particuliers sur le territoire intercommunal dans le cadre du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés. Adoption de conventions cadres et de partenariat entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, les foyers volontaires et la société d'élevage.

Classification : 8.8 - Environnement

Rédacteur : Christelle BOURGEOIS

AR reçu le : 03/04/2018

Numéro AR : 078-247800584-20180329-20180311ENV-CC

Document principal : 2018 03 11 Distribution de poules.pdf

Historique :

03/04/18 17:19	En cours de création	
03/04/18 17:21	En préparation	Christelle BOURGEOIS
03/04/18 17:21	Reçu	Christelle BOURGEOIS
03/04/18 17:21	En cours de transmission	
03/04/18 17:22	Transmis en Préfecture	
04/04/18 09:59	Accusé de réception reçu	

